



REÇU A LA
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE
DES ILES-SOUS-LE-VENT
DATE 29 MAR. 2012 798

DELIBERATION N° 06/2012 du 26 Mars 2012

**Approuvant le Compte Administratif du Budget Annexe du Service Hydraulique
de l'exercice 2011 du Maire**

En sa séance du 26 mars 2012, convoquée par Monsieur Félix FAATAU, Maire de la Commune, par lettre n° 2/CONV/CM/2012 du 19 mars 2012, sous sa présidence, avec Monsieur David TIATIA., secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,

- Vu la Loi organique n° 2004-192 du 27 Février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 Février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 Décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 Décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 Octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 Décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu l'instruction M14 ;
- Vu le Compte Administratif du Budget Annexe du Service Hydraulique du Maire de l'exercice 2011 ;
- Où la présentation et les explications du Maire ;
- Sur proposition du Premier Adjoint au Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

Article 1^{er} : Le Compte Administratif du Budget Annexe du Service Hydraulique de l'exercice 2011 est arrêté et adopté comme suit :

I - Section de Fonctionnement :

■ en recettes	:	61 201 311 Fcp./.
■ en dépenses	:	50 003 780 Fcp./.
soit un excédent de l'exercice 2011	:	11 197 531 Fcp./.
résultat de l'exercice 2010 reporté	:	0 Fcp./.
soit un résultat cumulé (Excédent) de	:	11 197 531 Fcp./.

II - Section d'Investissement :

■ en recettes	:	2 379 823 Fcp./.
■ en dépenses	:	198 290 Fcp./.
soit un excédent de l'exercice 2011	:	2 181 533 Fcp./.
résultat de l'exercice 2010 reporté	:	0 Fcp./.
soit un résultat cumulé (Excédent) de	:	2 181 533 Fcp./.

soit un résultat global cumulé de l'exercice 2011 (Excédent) de : 13 379 064 Fcp./.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de trois (3) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

Article 3 : Le Maire et le Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -

Vingt huit (28) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Dix huit (18) sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote :

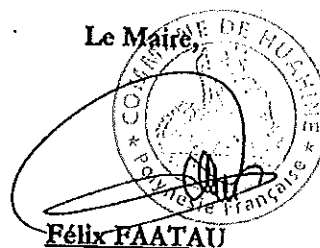
(18) : TEUIRA Carolina, TUFAlMEAl Rehoboama, TANOAl Elizabethte, MAPUHI Taheta, TAIPUNU Temana, MAITERAI Richard, TIATIA David, LEMAIRE Gaston, OOPA Richard (+ procuration 1), TSING TIN Félix, FAATAUIRA Camille, TEPA Eremoana, ROURA-ARUTAHl Jacques, TEFAATAUMARAMA Marietta, TAINANUARII Joël, TEMEHARO Gyle, MAI Alphonse, TAI Tevanaa.

Un (01) est absent et représenté par procuration :

1 - HIRO Andréa a donné procuration à OOPA Richard

Huit (08) sont absents sans avoir donné pouvoir :

LISAN Marcelin, HEITAA Doïda, TEREMATE Tania, , HIOE Hana, LEE CHIP SAO Eric, TAAROAMEA Bruno, MALATESTTE Antonio, TUIHANI Georges.

Le Maire,

Félix FAATAU

<u>Indications sur le résultat du vote :</u>		<u>Contrôle a posteriori</u>	
Présents	: 18	Acte rendu exécutoire après réception en Subdivision	
Votants	: 19 dont 1 pouvoir	le	
Abstentions	: 1	et publication ou notification du	
Exprimés	: 18	Le Maire,	
Votes pour	: 18	Félix FAATAU	
Votes contre	: 0		
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.			

Synthèse de la réunion du conseil d'exploitation du service de l'Eau

N° 02/EAU/2012

Date : 16 mars 2012

Lien : mairie de Fare

Début : 10h - Fin : 11h

MEMBRES PRESENTS	FAATAU Félix (mairie), FAATAUIRA Comille (mairie délégué Fare), TEPA Eromoana (mairie délégué Maroe), OOPA Richard (mairie délégué Fare), ROURA-ARUTAHU Jacques (mairie délégué Fiti), TEMEHARO Gyle (mairie délégué Parea), TSING TIN Félix (mairie délégué Talaraiti), TEFAATAUMARAMA Martella (mairie délégué Maeva), HOPARA Nana
MEMBRE ABSENT	MAI Alphonso (mairie délégué Haapu)
AGENTS COMMUNAUX	TEPA Nelson (SG p.i.), TEIVA Pascal (DCF), TEFAATAUMARAMA Areva (DST p.i.), IICHNER Malissa (SEC)

- Ordre du jour :
1. Examen et adoption du Compte Administratif du Budget Annexe du service EAU pour 2011
 2. Examen et adoption du Budget Annexe Prévisionnel EAU pour 2012
 3. Projet de délibération pour l'ouverture des compteurs à pré-paiement aux abonnés de 1^{re} catégorie
 4. Questions diverses

1. Compte Administratif du Budget Annexe du service EAU pour l'exercice 2011 :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	Global
Recettes	61 201 311	2 379 823	63 581 134
Dépenses	50 003 780	198 290	50 202 070
Résultats de l'exercice	11 197 531	2 181 533	13 379 064
Résultats reportés de l'exercice 2010			0
Résultats cumulés	11 197 531	2 181 533	13 379 064

Enoha TEIVA procède à la lecture du CA 2011 par chapitre et par section, fournissant des explications au fur et à mesure des interventions des conseillers qui votent à main levée et chapitre par chapitre.

Le CA 2011 est approuvé dans son intégralité à l'unanimité des membres présents.

2. Budget Annexe du service EAU de l'exercice 2012 :

	pour mémoire, Budget 2011	Budget primitif 2012
Section de Fonctionnement		
Recettes	52 300 000	76 342 531
Dépenses	52 300 000	76 342 531
Equilibre de la section de fonctionnement	0	0
Section d'Investissement		
Recettes	2 379 830	37 966 960
Dépenses	2 379 830	37 966 960
Equilibre de la section d'investissement	0	0
Total des recettes	54 679 830	114 309 491
Total des dépenses	54 679 830	114 309 491
Equilibre général	0	0

Enoha TEIVA procède à la lecture du BP 2012 sur le même principe que pour le CA 2011.

Le BP 2012 est approuvé dans son intégralité à l'unanimité des membres présents.

3. Projet de délibération « autorisant la pose de compteurs à prépaiement et fixant le tarif et les conditions de règlement pour tout abonné de première catégorie en formulant la demande »

Le débat a porté notamment sur : les tranches et tarifs existants des compteurs « normaux » et le coût d'installation, de relève de consommation ; le fonctionnement des compteurs à prépaiement utilisés dans les communes de Tumaraa, Tabaá, Taputapuátea (fournis par la SPEA) ; les problèmes rencontrés avec les compteurs à prépaiement acquis par la commune depuis 2008 ; la possibilité de solliciter des financements auprès du Pays (60 %) et de l'Etat (20 %) pour l'acquisition de nouveaux compteurs (20 % sur fonds propres) ; les avantages de la mise en service de ce type de compteur en dépenses de fonctionnement (fin des relèves trimestrielles sur le terrain, de l'utilisation des véhicules et de la mobilisation des agents pour la relève, etc.), en matière de recouvrement (paiement direct de la consommation à l'avance), en matière d'entretien du réseau et d'amélioration de la gestion de la qualité de l'eau...

Après présentation chiffrée d'une extrapolation sur 20 ans et par tarif variant de 50 à 100 francs le mètre cube, les membres décident à l'unanimité, pour les abonnés de première catégorie qui feront une demande d'installation de compteur à prépaiement, ce qui suit :

- fixer le tarif à 70 frs CPP du mètre cube pour l'eau qui sera vendue par le biais des compteurs à prépaiement
- fixer le cubage plancher à 30 m³ et plafond à 60 m³ pour le chargement des crédits pour la carte électronique
- ne pas faire payer l'installation des compteurs à prépaiement pour les abonnés disposant déjà d'un compteur « normal »
- faire payer le même tarif que pour un compteur normal à tout administré non encore abonné au service de l'eau (30 000 frs)
- ne fixer aucune prime fixe d'abonnement ou autre.
- faire une première évaluation en 2013 avant de décider d'étendre ou pas ce système aux autres catégories d'abonnés.

Synthèse de la réunion du conseil d'exploitation du service de collecte des ordures ménagères

N° 02/OM/2012

Date : 16 mars 2012

Lieu : mairie de Fare

Début : 11h - Fin : 11h30

MEMBRES PRÉSENTS	FAATAU Félix (maire), FAATAUJIRA Camille (maire délégué Fare), TEPA Eromocane (maire délégué Maroa), OOPA Richard (maire délégué Fare), ROURA-ARUTAHU Jacques (maire délégué Fitihi), TEMEHARO Gylo (maire délégué Pascal), TSING IIN Felix (maire délégué Tefaroti), TEFAATAUMARAMA, Marotta (maire délégué Maeva), FOPARA Nanao
MEMBRE ABSENT	MAIAI Johnson (maire délégué Haepo).
AGENTS COMMUNAUX	TEPA Néhou (SG pt.), TEIVA Pascal (DCR), TEFAATAUMARAMA, Arava (DST pt.), ICFNER Malisa (SEC)

- Ordre du jour :
1. Examen et adoption du Compte Administratif du Budget Annexe du service de collecte des OM pour 2011
 2. Examen et adoption du Budget Annexe Prévisionnel OM pour 2012
 3. Questions diverses

1. Compte Administratif du Budget Annexe du service de collecte des OM pour l'exercice 2011 :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	Global
Recettes	31 061 393	3 446 634	34 508 027
Dépenses	31 010 565	1 021 873	32 032 438
Résultats de l'exercice	50 828	2 424 761	2 475 589
Résultats reportés de l'exercice 2010			0
Résultats cumulés	50 828	2 424 761	2 475 589

Enoha TEIVA procède à la lecture du CA 2011 par chapitre et par section, fournissant des explications au fur et à mesure des interventions des conseillers qui votent à main levée et chapitre par chapitre. Le CA 2011 est approuvé dans son intégralité à l'unanimité des membres présents.

2. Budget Annexe du service de la collecte des OM de l'exercice 2012 :

	pour mémoire, Budget 2011	Budget primitif 2012
Section de Fonctionnement		
Recettes	30 916 040	30 352 535
Dépenses	30 916 040	30 352 535
Equilibre de la section de fonctionnement	0	0
Section d'Investissement		
Recettes	3 446 640	31 171 396
Dépenses	3 446 640	31 171 396
Equilibre de la section d'investissement	0	0
Total des recettes	34 362 680	61 523 931
Total des dépenses	34 362 680	61 523 931
Equilibre général	0	0

Enoha TEIVA procède à la lecture du BP 2012 sur le même principe que pour le CA 2011. Le BP 2012 est approuvé dans son intégralité à l'unanimité des membres présents.

3. Questions diverses :

Tavana propose, en 1^{ère} phase du tri sélectif, de transformer la décharge communale de Fare en décharge contrôlée (service gratuit), à partir du 16 avril, avec :

- des horaires d'ouverture : de lundi à vendredi de 07h à 16h en continu, fermé le week-end ;
- sites spécifiques pour chaque type : déchets verts, encombrants, batteries et huile de vidange, cannettes alu, bouteilles de verre.

Il présente également le projet de points d'apport volontaire qui sera mis en œuvre avec le soutien technique de la DIPAC.

Les membres, à l'unanimité, approuvent ces deux propositions. La population sera informée des modifications concernant la décharge dès le 26 mars par voie d'affichage.

4. Questions diverses :

QUI acteur	QUOI Objectif	OU lieu, sce	QUAND date, période	COMMENT moyen, action	COMBIEN coût...	POURQUOI
Commune	Proposition			Construire un bassin de récupération des eaux de pluie à l'usage du PAM et du service incendie pour le nettoyage des engins et véhicules de la commune		Eviter le gaspillage de l'eau potable (forages)
	Constat	Fiti	2006 à 2011	Importantes fuites au niveau du bassin de Fiti, qui ont duré de 2006 à 2011, époque où le service hydraulique a réglé le problème (surcoût en électricité etc.)		
Sec Hydro	Préconisation		URGENT	Surveiller avec plus de strictes les 3 bassins (fuites, niveau de remplissage, etc.)		Améliorer la distribution de l'eau
Commune	Projets du maire	Sec Hydro	2012 si possible	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition d'un nouveau véhicule + Pelle Job embarquée - Extension du réseau hydraulique vers FAAVO et TEVAIRAHU 		Renforcer les moyens, l'efficacité et l'autonomie et les moyens du Sec
Commune	Acquisition foncière	Propriétaires	2012	<p>TEHEVA : les propriétaires sont d'accord pour vendre la terre à 8 millions CFP, prévoir frais d'études de 300 000 frs</p> <p>TEPEPE : idem pour un prix de 22 millions CFP</p> <p>=> une fois le terrain acheté, la commune pourra solliciter des subventions auprès du Pays et de l'Etat pour les forages et autres ouvrages</p>		Soutenir l'alimentation de Fata Renforcer l'alimentation vers Maeva, Fata et motu
	Recouvrement impayés		2012	<ul style="list-style-type: none"> - Echelonnement avec accord du Trésorier ISLV - Saisie par voie d'huissier après signature de demande par le Maire - Installation de compteur à pré-paiement pour récupérer 40 % sur impayés et 60 % sur consommation en cours 		Trésorerie